

**Extrait du**  
**Bulletin Officiel des Finances Publiques-Archives-Impôts**  
**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Identifiant juridique : 14B-2-82-11/03/1982

Date de publication : 11/03/1982

**B.O.I. N° 46 du 11 mars 1982**

---

**Sommaire :**  
**ANNEXE**

37

— 29 —

11 mars 1982

2 577159 P 82. — C.P., n° A.D. 817 du 6-1-1975.

**BULLETIN OFFICIEL DES IMPÔTS**

14 B-2-82

N° 46 du 11 mars 1982

14 A.I./3

Note du 11 mars 1982

Conventions destinées à éviter la double imposition en matière d'impôts directs et sur la fortune. Dispositions conventionnelles applicables par pays. Dispositions prévues par la convention fiscale du 10 mars 1964 entre la France et la Belgique. Revenus de capitaux mobiliers. Revenus non commerciaux. Travailleurs frontaliers. Modalités d'application. Rectificatifs et précisions.

[S.L.F. - Bureau E1]

I. Revenus non commerciaux (Redevances et droits d'auteur)

Pour obtenir, en application de l'article 8 de la convention franco-belge du 10 mars 1964, l'exonération de la retenue à la source prévue à l'article 182 B du Code général des Impôts

sur les redevances et droits d'auteur de source française, les bénéficiaires résidents de la Belgique doivent en faire la demande au moyen d'un formulaire spécial dont le premier exemplaire est reproduit à l'annexe I de l'instruction du 26 décembre 1970 (*B.O.D.G.I. 14B-1-71*). Ce formulaire porte le n° 5204 *bis*.

Le n° d'identification 273 RF placé devant le n° 5204 *bis* dans le texte du paragraphe 2 de l'instruction du 26 décembre 1970 précitée est donc erroné et doit être biffé.

Il en est de même du n° 276 RF qui suit la désignation de l'imprimé n° 5204 *bis* à la page 175 du répertoire des imprimés utilisés pour l'application des conventions internationales annexé à la note du 29 novembre 1973 (*B.O.D.G.I. 13 I-47-73*, édition administrative) qu'il conviendra de rayer.

## II. Revenus de capitaux mobiliers (Dividendes et intérêts)

### **Modalités d'application. Revenus non commerciaux** (*Redevances et droits d'auteur*)

#### **Traitements et salaires privés** (*Travailleurs frontaliers*)

Pour éviter toute confusion à l'avenir, la liste récapitulative complète des formulaires actuellement utilisés dans le cadre des relations fiscales entre la France et la Belgique est donnée en annexe avec la référence aux *Bulletins officiels* dans lesquels ces divers formulaires sont reproduits.

## ANNEXE

---

### **Imprimés en usage pour l'application de la convention franco-belge du 10 mars 1964 modifiée**

LISTE DES FORMULAIRES

LISTE DES FORMULAIRES	RÉFÉRENCE AUX INSTRUCTIONS	
<b>I. Formulaires à utiliser par les résidents de la Belgique pour obtenir la réduction ou l'exonération de l'impôt français.</b>		
Sur les dividendes ouvrant droit à l'avoir fiscal .....	RF 1	BO 14 B-11-74
Sur les dividendes n'ouvrant pas droit à l'avoir fiscal .....	RF 2	BO 14 B-11-74
Sur les dividendes de sociétés françaises d'investissement .....	RF 3	BO 14 B-11-74
Sur les intérêts d'obligations et de créances .....	5201	BO 14 B-11-74
Sur les redevances et droits d'auteur .....	5204 bis	BO 14 B-1-71
Pour les frontaliers employés en France .....	5206	BO 14 B-6-71
<b>II. Formulaires à utiliser par les résidents de France pour obtenir la réduction ou l'exonération du précompte mobilier belge.</b>		
Sur les dividendes .....	5202 nouveau	BO 14 B-11-74
Sur les intérêts .....	5203	BO 14 B-11-74
Sur les intérêts (notice explicative) .....	5203 bis	BO 14 B-11-74
Sur les dividendes et intérêts d'obligations négociables (demande collective) .....	5205	BO 14 B-11-74
Sur les redevances .....	5204	BO 14 B-1-71
Pour les frontaliers employés en Belgique (texte français) .....	276 Front (F)	BO 14 B-6-71
Pour les frontaliers employés en Belgique (texte flamand) .....	276 Grens (F)	BO 14 B-6-71